

s'est-il jamais plaint du contrôle de notre clergé dans cette matière si importante de manière à justifier les craintes qui se sont manifestées depuis quelque temps dans des journaux publiés dans cette province.

M. l'Orateur, qu'il me suffise de rappeler ce que disait à ce sujet celui qui fut l'un des chefs les plus accrédités de notre parti, l'honorable M. Mercier, dans un éloquent discours qu'il prononçait à l'Assemblée législative en 1881, au cours d'un débat sur l'instruction publique, pour démontrer que ces craintes ne sont aucunement justifiées.

"On dit souvent ici, sans trop réfléchir, que le clergé canadien a accaparé l'instruction de la jeunesse et qu'il a trop multiplié les collèges classiques. C'est une erreur, M. le président, c'est même de l'ingratitude. Les institutions religieuses ont le contrôle de l'instruction supérieure, c'est vrai, mais à qui la faute et où est le mal ? Qu'ont fait les laïques dans ce pays pour instruire la jeunesse ? Rien, ou presque rien. Et où en serait l'instruction dans notre province sans le noble dévouement de notre clergé ? Elle n'aurait fait aucun progrès. Quels sont les citoyens qui auraient pu fonder ces institutions remarquables qu'on appelle "collège de Montréal", "collège Ste-Marie", "collège de St-Hyacinthe", de "Nicolet", et de "Ste-Thérèse" ? Cherchez-les et vous ne les trouverez pas. Sachons l'avouer et le reconnaître ; nous ne serions pas honnêtes si nous ne savions pas être justes et francs. Il fallait le souffle religieux, il fallait le généreux désintéressement du prêtre pour donner la vie à ces grandes et belles institutions qui font la gloire de notre pays et dans lesquelles des professeurs, dont nous gardons un précieux souvenir, nous ont rompu le pain de l'instruction. Sans le prêtre, la plupart d'entre nous ne seraient pas instruits ou ne le seraient que d'une manière incomplète et insuffisante à la mission que nous sommes appelés à remplir. Respectons ces maisons qui ont fait de nous des citoyens utiles au pays et défendons les contre les attaques de la calomnie et de la médisance. Nous prouverons par là que nous ne sommes pas seulement des hommes instruits, mais que nous sommes de plus des hommes de cœur".

* * *

Je mentionnais, il y a un instant, les obstacles qui entravèrent les progrès et la mise à exécution de nos premières lois d'instruction publique pendant près de dix ans, obstacles qui ne se présentèrent pas dans la province d'Ontario. Qu'on me permette de citer à ce sujet l'opinion d'un homme qui fait autorité en la matière, je veux parler de l'hon. P. J. O. Chauveau. Je cite textuellement de son ouvrage sur l'Instruction publique :

"Le Haut-Canada qui porte aujourd'hui le nom de province d'Ontario, s'est peuplé surtout par des immigrants des Iles Britanniques, parmi lesquels